

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 17 décembre 2020

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 179 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Patrick AMICO - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Sophie ARRIGHI - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Laurent BELSOLA - Moussa BENKACI - François BERNARDINI - André BERTERO - Solange BIAGGI - Kayané BIANCO - Corinne BIRGIN - Maryline BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Doudja BOUKRINE - Michel BOULAN - Romain BRUMENT - Christian BURLE - Sophie CAMARD - Jean-Louis CANAL - Joël CANICAVE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Lyece CHOULAK - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Jean-Marc COPPOLA - Jean-François CORNO - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Sandrine D'ANGIO - Lionel DE CALA - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Vincent DESVIGNES - Cédric DUDIEUZERE - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Gérard FRAU - Olivier FREGEAC - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHER - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Eric GARCIN - Audrey GARINO - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - André GOMEZ - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Yannick GUERIN - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Prune HELFTER-NOAH - Jean HETSCH - Claudie HUBERT - Nicolas ISNARD - Sébastien JIBRAYEL - Sophie JOISSAINS - Maryse JOISSAINS MASINI - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Didier KHELFA - Pierre-Olivier Koubi-FLOTTE - Pierre LAGET - Michel LAN - Vincent LANGUILLE - Eric LE DISSÈS - Nathalie LEFEBVRE - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jean-Marie LEONARDIS - Camélia MAKHLOUFI - Richard MALLIÉ - Bernard MARANDAT - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Férouz MOKHTARI - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - Yves MORAIN - José MORALES - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Franck OHANESSIAN - Gregory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Anne-Laurence PETEL - Catherine PILA - Patrick PIN - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Marine PUSTORINO-DURAND - Bernard RAMOND - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Maryse RODDE - Pauline ROSSELL - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAU - Michèle RUBIROLA - Michel RUIZ - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Francis TAULAN - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Catherine VESTIEU - Anne VIAL - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Jean-Louis VINCENT - Yves WIGT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Signé le 17 Décembre 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 30 décembre 2020

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Sophie AMARANTINIS représentée par Jean-Pierre GIORGI - Mireille BALLETTI représentée par Doudja BOUKRINE - Marion BAREILLE représentée par Romain BRUMENT - Marie BATOUX représentée par Jean-Marc COPPOLA - Sabine BERNASCONI représentée par Laurent SIMON - Julien BERTEI représenté par Saphia CHAHID - Patrick BORÉ représenté par Patrick GHIGONETTO - Linda BOUCHICHA représentée par Nathalie LEFEBVRE - Valérie BOYER représentée par Sarah BOUALEM - Gérard BRAMOULLÉ représenté par Sophie JOISSAINS - Isabelle CAMPAGNOLA SAVON représentée par Laure-Agnès CARADEC - Emilie CANNONE représentée par Corinne BIRGIN - Christine CAPDEVILLE représentée par Yves MESNARD - Martin CARVALHO représenté par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Martine CESARI représentée par Jean-Pascal GOURNES - Mathilde CHABOCHE représentée par Cédric JOUVE - Robert DAGORNE représenté par Georges CRISTIANI - Bernard DEFLESSELLES représenté par Caroline MAURIN - Olivier DENIS représenté par Nicolas ISNARD - Bernard DESTROST représenté par Serge PEROTTINO - Sylvaine DI CARO représentée par Francis TAULAN - Claude FILIPPI représenté par Kayané BIANCO - Olivia FORTIN représentée par Eric SEMERDJIAN - Magali GIOVANNANGELI représentée par José MORALES - Stéphanie GRECO DE CONINGH représentée par Lionel DE CALA - Sophie GUERARD représentée par Anne MEILHAC - Pierre HUGUET représenté par Anne VIAL - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Hatab JELASSI représenté par Jean HETSCH - Christine JUSTE représentée par Jean-Marc SIGNES - Philippe KLEIN représenté par Anne-Laurence PETEL - Anthony KREHMEIER représenté par Joël CANICAVE - Stéphane LE RUDULIER représenté par Philippe GINOUX - Rémi MARCENGO représenté par Michel LAN - Danielle MENET représentée par Roland GIBERTI - Lourdes MOUNIEN représenté par Pierre LEMERY - Benoit PAYAN représenté par Sophie CAMARD - Perrine PRIGENT représentée par Christian PELLICANI - Julien RAVIER représenté par Pierre LAGET - Alain ROUSSET représenté par Gérard GAZAY - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Valérie SANNA représentée par Hervé GRANIER - Guy TEISSIER représenté par Patrick PAPPALARDO - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Franck ALLISIO - Gérard AZIBI - Mireille BENEDETTI - Nassera BENMARNIA - Eléonore BEZ - Nadia BOULAINSEUR - Jean-Pierre CESARO - Arnaud DROUOT - Samia GHALI - Jessie LINTON - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Hervé MENCHON - Eric MERY - Yannick OHANESSIAN - Stéphane PAOLI - Claude PICCIRILLO.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Lionel ROYER-PERREAUT représenté à 11h38 par Claude FERCHAT - Moussa BENKACI représentée à 11h43 par Jean-Christophe GRUVEL - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE représentée à 12h14 par Arnaud MERCIER - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée à 12h14 par Arnaud MERCIER - Sophie JOISSAINS représentée à 12h17 par Jacky GERARD - Gérard BRAMOULLÉ représenté à 12h17 par Jacky GERARD - Jean-Louis VINCENT représenté à 12h18 par Francis TAULAN - Patrick PAPPALARDO représenté à 12h30 par Solange BIAGGI - Solange BIAGGI représentée à 13h40 par Catherine PILA - Maryse RODDE représentée à 13h49 par Martial ALVAREZ - Frédéric VIGOUROUX représenté à 13h47 par François BERNARDINI - Nicole JOULIA représentée à 13h52 par François BERNARDINI.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

MOB 006-9276/20/CM

**■ Approbation de la composition du comité de pilotage Prolongement du Bus à Haut Niveau de Service ZENIBUS
MET 20/17005/CM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

En décembre 2016, le Conseil de la Métropole a approuvé l'Agenda de la Mobilité. Ce dernier, pour répondre aux défis environnementaux et économiques, se donne le but, d'ici 2025, de doubler l'usage des transports en commun d'échelle métropolitaine, et d'augmenter de 50% celui des transports locaux.

L'agenda de la mobilité est structuré autour de lignes et de pôles d'échanges premium afin d'offrir des transports, fréquents, rapides, fiables, interconnectés et accessibles à tous.

Le Zenibus, Bus à Haut Niveau de Service reliant Marignane, Saint-Victoret, Vitrolles et les Pennes Mirabeau et ses prolongements vers Plan de Campagne et vers le Technoparc des Florides, est l'une de ces lignes premium de la Métropole.

Par délibération N° TRA 005-2329/17/CM, le Conseil de Métropole a approuvé, le 13 juillet 2017, le programme de prolongement du B.H.N.S Zenibus.

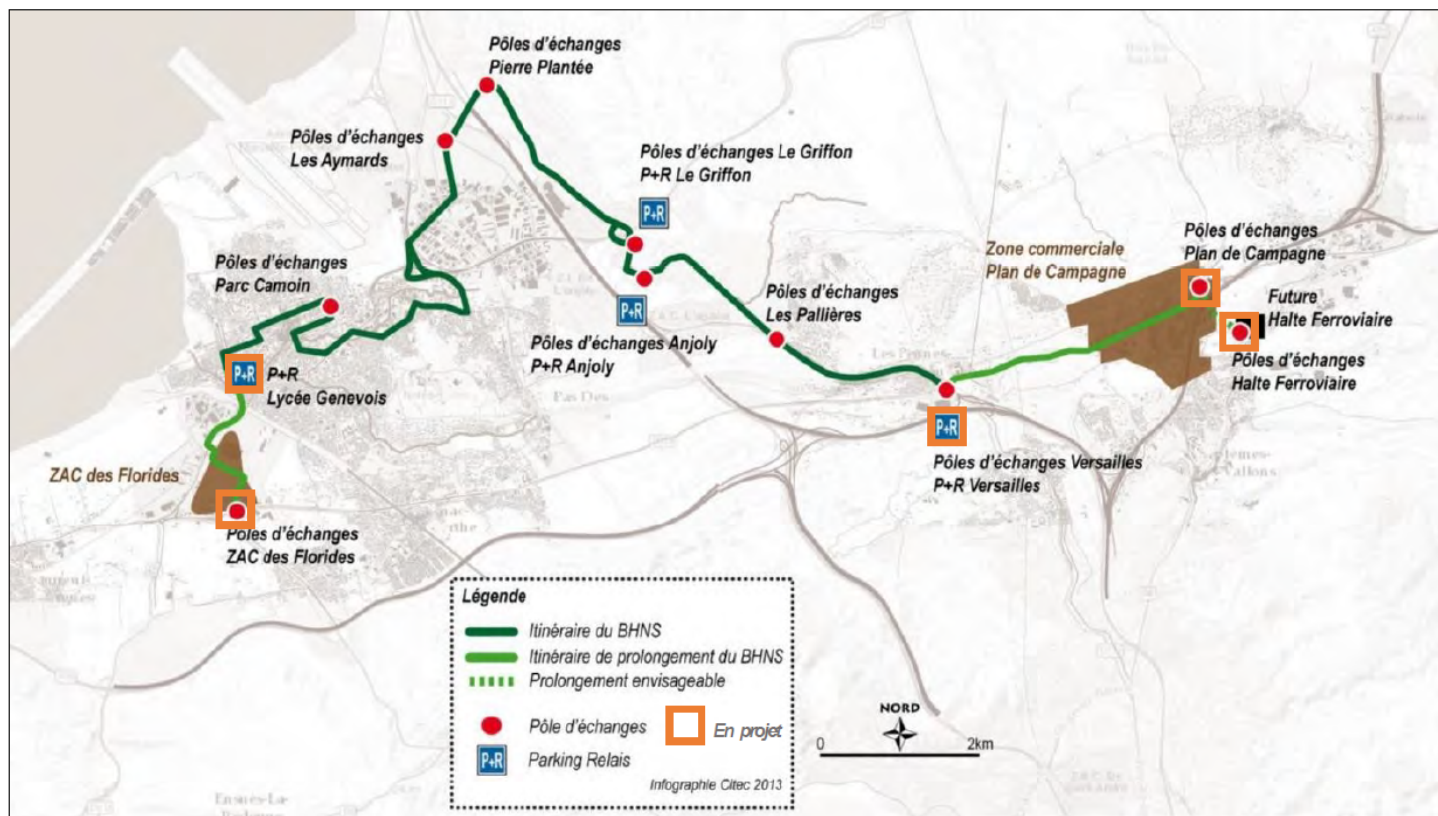
Pour rappel, l'objectif de ce programme est de desservir des pôles économiques importants grâce à un prolongement de la ligne initiale du BHNS Zenibus (mise en service en 2016).

Le périmètre des prolongements s'étend sur 6,860 km dont 3,740 km de sites propres, au Sud et à l'Est sur l'ensemble des voiries départementales et communales :

- Au Sud, du lycée Genevoix au Technoparc des Florides côté Marignane, 2,45 km
- A l'Est, du square De Gaulle à la halte ferrée et son pôle d'échanges associé de Plan de Campagne côté Pennes Mirabeau, 4,410 km.

Ce programme d'investissement intègre également un parking relais d'environ 60 places au lycée Genevoix sur la commune de Marignane et un second d'une soixantaine de places au niveau du giratoire Versailles sur la commune des Pennes Mirabeau.

Le coût total de cet investissement a été arrêté en Conseil de la Métropole par la délibération N°TRA 005-1793/17/CM du 30 mars 2017 à 15,297 Millions d'euros HT, soit 18,357 Millions d'euros TTC (hors foncier et hors matériel roulant)



BHNS Zenibus actuel avec ses extensions au Sud vers Marignane et à l'Est vers Plan de Campagne

Afin de progresser dans l'avancement des études du projet de prolongement du Bus à Haut Niveau de Service - Zenibus, il est rendu nécessaire d'approuver la composition du Comité de pilotage (COPIL).

Le Comité de Pilotage représente la gouvernance stratégique du projet dont les missions consistent à :

- Fixer les orientations générales et stratégiques de l'opération,
- Arbitrer les propositions issues des études et/ou de la concertation,
- Valider chaque grande étape du projet.

Le COPIL se réunira aussi souvent que nécessaire avec l'ensemble des acteurs et permettra de renforcer la transversalité induite par la complexité et l'ampleur de ce projet d'infrastructure.

Le Comité de Pilotage est composé des collèges :

- D'élus,
- De techniciens,
- De personnalités compétentes associées
- De co-financeurs,
- De personnalités invitées à titre exceptionnel

Signé le 17 Décembre 2020
 Reçu au Contrôle de légalité le 30 décembre 2020

Le travail du Comité de Pilotage sera préparé par des Comités Techniques (COTECH) rassemblant les techniciens des collectivités concernées, ainsi que les associations et/ou institutions ayant un intérêt particulier au projet.

La dimension volontairement élargie de ces Comités Techniques constitue le gage d'un travail coopératif sur ce projet d'envergure.

En conséquence pour accompagner le projet de prolongement du BHNS-Zenibus et ces modalités futures d'exploitation sur l'ensemble des communes traversées par la ligne, la composition proposée pour le Comité de Pilotage est la suivante :

Le collège des élus :

- La Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, ou son Vice-Président délégué aux Transports, à la Mobilité Durable,
- Le Président de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, ou son Vice-Président délégué aux Transports, à l'intermodalité et aux déplacements,
- La Présidente du Conseil Départemental des Bouches du Rhône, ou son Vice-Président délégué aux Routes,
- La Présidente du Territoire du Pays d'Aix, ou son Vice-Président délégué Mobilité et Infrastructures de transports,
- Le Président du Territoire Marseille Provence, ou son Vice-Président délégué à la Voirie,
- Les Maires des communes de Marignane, Saint Victoret, Vitrolles, Cabriès et des Pennes-Mirabeau, ou leur adjoint délégué.

Le collège des techniciens :

- Le Directeur Général des Services de la Métropole Aix-Marseille-Provence, ou son Directeur Général Adjoint délégué,
- Le Directeur Général des Services de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, ou son Directeur délégué,
- Le Directeur Général des Services du Conseil Départemental des Bouches du Rhône, ou son Directeur délégué,
- Le Directeur Général des Services du Territoire du Pays d'Aix, ou son Directeur délégué,
- Le Directeur Général des Services du Territoire Marseille Provence, ou son Directeur délégué,
- Les Directeurs Généraux des Services des communes de Marignane, Saint Victoret, Vitrolles, Cabriès et des Pennes-Mirabeau, ou leurs directeurs délégués,
- La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur (DREAL-PACA).

Le collège des personnalités compétentes associées :

- Les représentants à la Métropole de la direction en charge du pilotage du projet (Direction Infrastructures, Stationnement, Equipements de Mobilité),
- Les représentants à la Métropole de la direction des transports en charge du BHNS Zenibus (Direction de Proximité de l'Autorité Organisatrice Centre - Nord-Ouest),

Signé le 17 Décembre 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 30 décembre 2020

- Un représentant de la zone commerciale de Plan de Campagne.

Le collège des co-financeurs :

- L'ensemble des partenaires et/ou institutions cofinçant l'opération.

Le collège des personnalités invités à titre exceptionnel :

- L'ensemble des personnalités pouvant intervenir occasionnellement au Comité de Pilotage en fonction de l'ordre du jour (représentant du monde associatif, experts etc...).

Il convient par conséquent d'approuver la composition du Comité de Pilotage sur le projet de prolongement du BHNS Zenibus, tel que défini ci-dessus.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération N°TRA 001-1376/16/CM du Conseil de la Métropole du 15 décembre 2016 approuvant l'agenda de la mobilité métropolitaine ;
- La délibération N°TRA 005-1793/17/CM du Conseil de la Métropole du 30 mars 2017 approuvant la revalorisation et de l'affectation de l'opération d'investissement pour le Bus à haut Niveau de Service Bus de l'Etang Phase 2 ;
- La délibération N°TRA 005-2329/17/CM du Conseil de la Métropole du 13 juillet 2017 approuvant le programme de prolongement du BHNS du réseau des bus de l'étang vers la halte ferrée et son pôle d'échanges associé de Plan de Campagne aux Pennes Mirabeau et vers le pôle d'activités des Florides à Marignane.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La nécessité de disposer d'un Comité de Pilotage élargi au bénéfice du projet de prolongement du BHNS Zenibus.

Délibère

Article unique :

Est approuvée la composition du Comité de Pilotage du prolongement du BHNS Zenibus constitué des membres tels que mentionnés ci-dessus.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS